Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 04/07/16 : Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : REMY imperméabilisant 500 ml Code du produit : TEX 013 124 (26989 –SFL 012 667)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : produit auxiliaire textile

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VANDEPUTTE

Boulevard Industriel, 120 7700 Mouscron - Belgique

T 00 32 56 85 97 20 - F 00 32 56 84 02 01 fds@vandeputte.com - www.vandeputte.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	ORFILA (INRS)		+33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

04/07/16 FR (français) 1/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl, dimethyl-	(n° CAS) 71750-79-3	1-5	Non classé
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl, dimethyl-	(n° CAS) 71750-79-3	1-5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

Premiers soins après inhalation

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Irritation des voies respiratoires. Spasme/oedème du larynx possible.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement).

Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeur du tissu oculaire. Peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

pas de mesure spécifique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Stocker à l'écart des autres matières.

04/07/16 FR (français) 2/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la

zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit sec.

Stocker à une température ne dépassant pas +40°C.

Produits incompatibles Bases fortes, Acides forts,

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage 5 - 40 °C

: Protéger contre le gel. Lieu de stockage

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Protection des mains : Porter des gants de protection *Protection oculaire : Porter des lunettes de protection

*Protection de la peau et du corps : Pas nécessaire pour les applications normales prévues pour ce produit

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : liquide Couleur : Blanchâtre

Odeur : sans parfum de synthèse - odeur de base.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.95 - 1.01 a/ml Solubilité Soluble dans l'eau.

Log Pow Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique

Viscosité, dynamique

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Limites explosives : Aucune donnée disponible

04/07/16 FR (français) 3/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl-, dimethyl- (71750-79-3)		
DL50 orale	> 5000 mg/kg méthode OECD 423	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
	pH: 3 - 4	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.	
	pH: 3 - 4	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Cancérogénicité	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Toxicité pour la reproduction	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé	
(exposition unique)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé	
(exposition répétée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Danger par aspiration	: Non classé	
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl-, dimethyl- (71750-79-3)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l durée exposition 48h - Daphnia magna - OCDE ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2. I distance of degradasinto		
Remy Imperméabilisant		
Persistance et dégradabilité	Non établi.	
siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl-, dimethyl- (71750-79-3)		
Demande biochimique en oxygène (DBO)	< 10 g O₂/g substance 5jr - DIN EN 1899-1	
Demande chimique en oxygène (DCO)	≈ 500 g O₂/g substance DIN 38409-H-41	

04/07/16 FR (français) 4/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl-, dimethyl- (71750-79-3) Biodégradation > 70 % OECD 302 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Remy Imperméabilisant

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

siloxanes et silicones, (3-((2-aminoe-thyl)amino)propyl)methyl-, dimethyl- (71750-79-3)

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

déchets Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'embllage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

04/07/16 FR (français) 5/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Remy Imperméabilisant n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

04/07/16 FR (français) 6/6